



POSTE CERTIFIÉE

Règlement sur le transport par autobus,
articles 14.02 et suivants

COMMISSION DES TRANSPORTS DU
QUÉBEC

Montréal, le 9 septembre 2008

No de demande : 3-M-00000C-576-P

Et

No de référence : M08-07272-5

AUTOCARS JORDEZ INC.
4365, boul. Industriel
Sherbrooke (Québec)
J1L 3C2

OBJET : AVIS D'INTENTION

Madame,
Monsieur,

La Commission des transports du Québec («la Commission») procède actuellement à une codification des permis de transport par autobus de catégorie «nolisé». Vous trouverez ci-joints les projets de vos permis codifiés portant les numéros temporaires 0-M-001334-PC1, PC2 et PC3.

Afin de faciliter la compréhension de la codification, nous vous transmettons aussi les documents suivants:

- une copie de vos permis de transport par autobus de catégorie «nolisé» actuellement en vigueur qui font l'objet de la présente codification;
- une copie du rapport administratif des Services spécialisés Permis qui fait état des différents changements vous concernant.

Comme une partie ou la totalité des municipalités que vos permis autorisent à desservir a fait l'objet d'une annexion, d'un regroupement ou d'un changement de désignation, il est nécessaire de modifier la description des territoires autorisés de même que toute désignation de municipalités apparaissant aux permis afin qu'elles correspondent aux nouvelles délimitations territoriales. Vous trouverez au tableau 3.1 du rapport administratif le nom des municipalités qui ont changé de désignation et au tableau 3.2 les territoires autorisés.

En outre, afin d'harmoniser vos permis, la Commission a regroupé les territoires autorisés et les modalités d'exercice. En effet, un ou plusieurs de ces permis accordent en tout ou en partie les mêmes droits, conditions ou restrictions, d'où la nécessité de faire des regroupements.

Par ailleurs, la mention de l'Aéroport Montréal-Mirabel a été retranchée de vos permis. En outre, le kilométrage a été ajusté au 5e kilomètre le plus élevé.

Québec
200, chemin Sainte-Foy
7^e étage
Québec (Québec) G1R 5V5
Téléphone : 1 888 461-2433
Télécopieur : (418) 644-8034
www.ctq.gouv.qc.ca

Montréal
545, boulevard Crémazie Est,
10^e étage, bureau 1000
Montréal (Québec) H2M 2V1
Téléphone : 1 888 461-2433
Télécopieur : (514) 873-4720

La Commission entend vous délivrer trois (3) nouveaux permis en remplacement de ceux existants. Ces regroupements sont illustrés aux tableaux 1 et 2 du rapport administratif ainsi qu'aux projets de permis.

Finalement, la Commission profite de la présente codification pour normaliser la présentation et certains éléments descriptifs des nouveaux permis.

Nous vous prions de nous faire parvenir vos observations, le cas échéant, dans les **dix jours** de la notification des présentes. La Commission ne tiendra pas d'audience à moins qu'elle ne juge qu'il soit nécessaire d'en tenir une pour décider de la question.

À défaut de recevoir vos observations dans le délai imparti, la Commission délivrera **sans autre avis** vos nouveaux permis à partir des projets de permis ci-annexés ainsi que des informations et documents contenus à votre dossier.

En terminant, nous portons à votre attention qu'il est de votre responsabilité de mettre à jour et d'harmoniser vos tarifs avec vos nouveaux permis, s'il y a lieu, et ce dès maintenant, en suivant la procédure habituelle de dépôt de tarifs.

Nous vous rappelons que la présente codification de permis découle de l'article 14.02 du *Règlement sur le transport par autobus* qui prévoit que la Commission peut procéder à une codification des permis de transport par autobus lorsqu'il y a eu annexion ou regroupement de municipalités, lorsqu'un droit ou une modalité d'exercice est devenu caduc ou lorsqu'elle estime qu'une codification des permis ou de certaines de leurs modalités est nécessaire pour les actualiser et les harmoniser.

Pour obtenir tout renseignement additionnel concernant cet avis, vous pouvez vous adresser aux numéros mentionnés ci-dessous.

Daneau, Loisel, Perreault, Turcotte
Avocats

Téléphone : 514-906-0350 poste 3021
Télécopieur : 514-873-5947

p.j. Rapport administratif
Projets de permis (3)
Permis en vigueur (5)

Québec
200, chemin Sainte-Foy
7^e étage
Québec (Québec) G1R 5V5
Téléphone : 1 888 461-2433
Télécopieur : (418) 644-8034
www.ctq.gouv.qc.ca

Montréal
545, boulevard Crémazie Est,
10^e étage, bureau 1000
Montréal (Québec) H2M 2V1
Téléphone : 1 888 461-2433
Télécopieur : (514) 873-4720

Objet : Codification des permis nolisés

AUTOCARS JORDEZ INC.
4365, boul. Industriel
Sherbrooke, Québec
J1L 3C2

No dossier : 0-M-001334

Tous les permis ont été analysés.

Nombre initial de permis : 5

Nombre de permis faisant l'objet de la codification : 5

Nombre de permis résultant de la codification : 3

Nombre de permis ne faisant pas l'objet de la codification : 0

Tableau 1 : Correspondance permis codifiés (PC) et permis actuels

No PC	Remplace le(s) permis
1	006A, 009A, 011A
2	010A
3	004A

Tableau 2 : Permis avec leur date de fin

No permis	Date de fin	No PC	Date fin PC
004A	2010-04-24	3	2010-04-24
006A	Aucune	1	Aucune
009A	Aucune	1	Aucune
010A	Aucune	2	Aucune
011A	Aucune	1	Aucune

Tableau 3.1 : Municipalités qui ont été fusionnées ou qui ont changé de nom

Nombre de municipalités qui ont été fusionnées ou qui ont changé de nom : 10

Permis actuel	Ancien territoire	Code	Nouveau territoire	Code
009A	Bromptonville	43023	Sherbrooke	43027
011A	Cookshire	41045	Cookshire-Eaton	41038
009A	Deauville	43035	Sherbrooke	43027
011A	Eaton	41050	Cookshire-Eaton	41038
011A	Racine	42035	Racine	42032
011A	Saint-Élie-d'Orford	43040	Sherbrooke	43027
009A	Saint-Étienne-de-Lauzon	25010	Lévis	25213
009A	Saint-Nicéphore	49035	Drummondville	49058
011A	Shenley	29035	Saint-Honoré-de-Shenley	29038
009A	Zone 7 Sherbrooke	121007	Sherbrooke	43027

Tableau 3.2 : Liste des territoires autorisés après codification

Permis actuel	Municipalité	Code	No PC
004A	Aéroport international Jean- Lesage	198012	3
004A	Aéroport international Montréal-Trudeau	198011	3
011A	Asbestos	40043	1
011A	Ascot Corner	41055	1
006A	Audet	30055	1
009A	Austin	45085	1
011A	Ayer's Cliff	45035	1
010A	Beaulac-Garthby	31008	2
011A	Bolton-Est	45095	1
011A	Bonsecours	42040	1
009A	Bromont	47005	1
009A	Carignan	57010	1
009A	Chambly	57005	1
011A	Chartierville	41020	1
009A	Cleveland	42110	1
011A	Coaticook	44037	1
011A	Compton	44071	1
011A	Cookshire-Eaton	41038	1
006A	Courcelles	30090	1
009A	Danville	40047	1
009A	Dosquet	33040	1
009A	Drummondville	49058	1
010A	Dudswell	41117	2
011A	East Angus	41060	1
009A	Eastman	45093	1
006A	Frontenac	30025	1
004A	Frontière Québec - Ontario	105010	3
009A	Granby	47017	1
011A	Hatley (canton)	45055	1
011A	Hatley (municipalité)	45043	1
009A	Kingsey Falls	39097	1
011A	La Patrie	41027	1
006A	Lac-Drolet	30080	1
006A	Lac-Mégantic	30030	1
006A	Lambton	30095	1
009A	Laurierville	32072	1
009A	L'Avenir	49025	1
011A	Lawrenceville	42045	1
009A	Lévis	25213	1
010A	Lingwick	41085	2
009A	Lyster	32065	1
009A	Magog	45072	1
009A	Marieville	55048	1
009A	Melbourne	42075	1
006A	Nantes	30045	1
011A	North Hatley	45050	1

Services Spécialisés Permis

Permis actuel	Municipalité	Code	No PC
009A	Notre-Dame-de-Lourdes (Frontenac)	32080	1
011A	Notre-Dame-des-Bois	30010	1
011A	Orford	45115	1
009A	Plessisville (paroisse)	32045	1
009A	Plessisville (ville)	32040	1
009A	Princeville	32033	1
011A	Racine	42032	1
009A	Richelieu	55057	1
009A	Richmond	42098	1
009A	Rougemont	55037	1
009A	Saint-Agapit	33045	1
009A	Saint-Alphonse (Bedford)	47010	1
011A	Saint-Augustin-de-Woburn	30005	1
011A	Saint-Benoît-du-Lac	45080	1
009A	Saint-Césaire	55023	1
009A	Saint-Christophe- d'Arthabaska	39060	1
011A	Saint-Denis-de-Brompton	42025	1
011A	Sainte-Anne-de-la-Rochelle	42050	1
006A	Sainte-Cécile-de-Whitton	30050	1
009A	Saint-Étienne-de-Bolton	45100	1
006A	Saint-Gédéon-de-Beauce	29013	1
009A	Saint-Gilles	33035	1
011A	Saint-Honoré-de-Shenley	29038	1
011A	Saint-Isidore-de-Clifton	41012	1
006A	Saint-Ludger	30072	1
009A	Saint-Paul-d'Abbotsford	55015	1
006A	Saint-Romain	30100	1
006A	Saint-Sébastien (Mégantic)	30085	1
009A	Shefford	47035	1
009A	Sherbrooke	43027	1
011A	Stanstead-Est	44050	1
006A	Stornoway	30105	1
009A	Stukely-Sud	45105	1
009A	Ulverton	42078	1
011A	Valcourt (canton)	42060	1
011A	Valcourt (ville)	42055	1
009A	Val-Joli	42095	1
009A	Victoriaville	39062	1
009A	Warwick	39077	1
009A	Waterloo	47025	1
011A	Waterville	44080	1
010A	Weedon	41098	2
011A	Westbury	41065	1
009A	Windsor	42088	1

Tableau 3.3 : Doublons qui ont été retirés

Permis actuel	Territoire	Code	No PC
011A	Cookshire-Eaton	41038	1
011A	Frontenac	30025	1
011A	Lac-Mégantic	30030	1
009A	Sherbrooke	43027	1
009A	Sherbrooke	43027	1
011A	Sherbrooke	43027	1

Commentaires additionnels :

1. Le rapport a été réalisé suivant les lignes directrices de la codification des permis de transport par autobus.
2. L'Aéroport international Montréal-Mirabel a été retiré de la liste des territoires autorisés sur le permis 004A.
3. Nous avons arrondi au 5e kilomètre le plus élevé, la distance de rayon autorisée aux endroits de destination du permis 010A.
4. Trois demandes de transfert partiel pour les permis 009A et 011A sont en traitement à la Commission. Si ces demandes étaient acceptées elles auraient pour effet de tripler les droits de desserte de la municipalité de Sherbrooke. Il revient à la Commission d'apprécier la recevabilité de ces demandes et s'il y a lieu, nous réviserons les projets de permis en conséquence.
5. Une demande de révision de décision pour un transfert partiel est en cours au Tribunal administratif du Québec.
6. Aucune date de fin n'est reliée au permis 004A. Par conséquent, pour le traitement de la codification nous avons utilisé la date de 2010-04-24 puisque selon nos recherches, le permis initial avait pour date de fin 2005-04-24.
7. Notez qu'il y a plusieurs grilles tarifaires valides pour le projet de permis PC 1. Il y aurait lieu de faire un suivi auprès du transporteur.
8. La titulaire est limitée à un rayon de 25 kilomètres pour les municipalités de destination à l'exclusion de la municipalité de Sherbrooke. Noter que cette restriction concernant Sherbrooke a pour effet de restreindre le territoire où la restriction s'applique puisque l'on fait référence à la nouvelle municipalité de Sherbrooke.

PERMIS DE TRANSPORT PAR AUTOBUS
TRANSPORT NOLISÉ
NUMÉRO DE PERMIS : 0-M-001334-PC 1 **en projet**
NOM :
AUTOCARS JORDEZ INC.
4365, boul. Industriel
Sherbrooke, Québec
J1L 3C2

NATURE DU PERMIS : Régulier

DATE DE DÉBUT :
LA DATE INITIALE DU PERMIS AUTORISANT CE SERVICE EST LE : 1987-09-29

DESCRIPTION VÉHICULE(S) :

Catégorie 1: un autobus construit pour le transport en commun sur de longs parcours et muni des équipements suivants: un compartiment à bagages, un porte bagages intérieur, des sièges à dossier inclinable, un système de climatisation et un cabinet de toilette.

Catégorie 2: un autobus construit pour le transport en commun sur de longs parcours auquel il manque au moins un des équipements énumérés à la catégorie 1 prévue par le Règlement sur le transport par autobus.

Catégorie 3: un autobus construit pour le transport urbain.

Catégorie 4: un autobus construit sur un châssis de camion dont le moteur fait saillie au delà de l'habitacle et muni des équipements suivants: des sièges à dossier inclinable, un système de climatisation et un cabinet de toilette.

Catégorie 5: un autobus construit sur un châssis de camion dont le moteur fait saillie au delà de l'habitacle auquel il manque au moins un des équipements énumérés à la catégorie 4 prévue par le Règlement sur le transport par autobus.

Catégorie 6: un minibus ou un autobus de dimension réduite construit pour le transport de 8 à 15 personnes. Cependant, la capacité minimale est de 10 personnes lorsque le minibus utilisé a été construit après le 26 janvier 1995.

TERRITOIRE(S) AUTORISÉ(S) :

Asbestos (40043)
Ascot Corner (41055)
Audet (30055)
Austin (45085)
Ayer's Cliff (45035)
Bolton-Est (45095)
Bonsecours (42040)
Bromont (47005)
Carignan (57010)
Chambly (57005)
Chartierville (41020)
Cleveland (42110)
Coaticook (44037)

Compton (44071)
Cookshire-Eaton (41038)
Courcelles (30090)
Danville (40047)
Dosquet (33040)
Drummondville (49058)
East Angus (41060)
Eastman (45093)
Frontenac (30025)
Granby (47017)
Hatley (canton) (45055)
Hatley (municipalité) (45043)
Kingsey Falls (39097)
La Patrie (41027)
Lac-Drolet (30080)
Lac-Mégantic (30030)
Lambton (30095)
Laurierville (32072)
L'Avenir (49025)
Lawrenceville (42045)
Lévis (25213)
Lyster (32065)
Magog (45072)
Marieville (55048)
Melbourne (42075)
Nantes (30045)
North Hatley (45050)
Notre-Dame-de-Lourdes (Frontenac) (32080)
Notre-Dame-des-Bois (30010)
Orford (45115)
Plessisville (paroisse) (32045)
Plessisville (ville) (32040)
Princeville (32033)
Racine (42032)
Richelieu (55057)
Richmond (42098)
Rougemont (55037)
Saint-Agapit (33045)
Saint-Alphonse (Bedford) (47010)
Saint-Augustin-de-Woburn (30005)
Saint-Benoît-du-Lac (45080)
Saint-Césaire (55023)
Saint-Christophe-d'Arthabaska (39060)
Saint-Denis-de-Brompton (42025)
Sainte-Anne-de-la-Rochelle (42050)
Sainte-Cécile-de-Whitton (30050)

Saint-Étienne-de-Bolton (45100)
Saint-Gédéon-de-Beauce (29013)
Saint-Gilles (33035)
Saint-Honoré-de-Shenley (29038)
Saint-Isidore-de-Clifton (41012)
Saint-Ludger (30072)
Saint-Paul-d'Abbotsford (55015)
Saint-Romain (30100)
Saint-Sébastien (Mégantic) (30085)
Shefford (47035)
Sherbrooke (43027)
Stanstead-Est (44050)
Stornoway (30105)
Stukely-Sud (45105)
Ulverton (42078)
Valcourt (canton) (42060)
Valcourt (ville) (42055)
Val-Joli (42095)
Victoriaville (39062)
Warwick (39077)
Waterloo (47025)
Waterville (44080)
Westbury (41065)
Windsor (42088)

CLIENTÈLE :

Groupes de personnes exclusivement.

HORAIRE ET FRÉQUENCE :

Sur demande.

CONDITION(S) ET RESTRICTION(S) :

Aucune.

REMPLECE LES PERMIS : 0-M-001334-006A, 009A, 011A

=====

PERMIS DE TRANSPORT PAR AUTOBUS
TRANSPORT NOLISÉ
NUMÉRO DE PERMIS : 0-M-001334-PC 2 **en projet**
NOM :
AUTOCARS JORDEZ INC.
4365, boul. Industriel
Sherbrooke, Québec
J1L 3C2

NATURE DU PERMIS : Régulier

DATE DE DÉBUT :
LA DATE INITIALE DU PERMIS AUTORISANT CE SERVICE EST LE : 1966-12-07

DESCRIPTION VÉHICULE(S) :

Catégorie 1: un autobus construit pour le transport en commun sur de longs parcours et muni des équipements suivants: un compartiment à bagages, un porte bagages intérieur, des sièges à dossier inclinable, un système de climatisation et un cabinet de toilette.

Catégorie 2: un autobus construit pour le transport en commun sur de longs parcours auquel il manque au moins un des équipements énumérés à la catégorie 1 prévue par le Règlement sur le transport par autobus.

Catégorie 3: un autobus construit pour le transport urbain.

Catégorie 4: un autobus construit sur un châssis de camion dont le moteur fait saillie au delà de l'habitacle et muni des équipements suivants: des sièges à dossier inclinable, un système de climatisation et un cabinet de toilette.

Catégorie 5: un autobus construit sur un châssis de camion dont le moteur fait saillie au delà de l'habitacle auquel il manque au moins un des équipements énumérés à la catégorie 4 prévue par le Règlement sur le transport par autobus.

Catégorie 6: un minibus ou un autobus de dimension réduite construit pour le transport de 8 à 15 personnes. Cependant, la capacité minimale est de 10 personnes lorsque le minibus utilisé a été construit après le 26 janvier 1995.

TERRITOIRE(S) AUTORISÉ(S) :

Beaulac-Garthby (31008)
Dudswell (41117)
Lingwick (41085)
Weedon (41098)

CLIENTÈLE :

Groupes de personnes exclusivement.

HORAIRE ET FRÉQUENCE :

Sur demande.

CONDITION(S) ET RESTRICTION(S) :

1. La titulaire est limitée à un rayon de 25 kilomètres pour les municipalités de destination, à l'exclusion de la municipalité de Sherbrooke.

REMPLACE LE PERMIS : 0-M-001334-010A

=====

PERMIS DE TRANSPORT PAR AUTOBUS
TRANSPORT NOLISÉ
NUMÉRO DE PERMIS : 0-M-001334-PC 3 **en projet**
NOM :
AUTOCARS JORDEZ INC.
4365, boul. Industriel
Sherbrooke, Québec
J1L 3C2

NATURE DU PERMIS : Régulier

DATE DE DÉBUT :
DATE DE FIN : 2010-04-24

DESCRIPTION VÉHICULE(S) :
Catégorie 1: un autobus construit pour le transport en commun sur de longs parcours et muni des équipements suivants: un compartiment à bagages, un porte bagages intérieur, des sièges à dossier inclinable, un système de climatisation et un cabinet de toilette.

TERRITOIRE(S) AUTORISÉ(S) :
De l'Aéroport international Montréal-Trudeau (198011) ou de l'Aéroport international Jean-Lesage (198012) jusqu'à la frontière Québec-Ontario (105010), pour un service unidirectionnel de transport extraprovincial, à destination de l'Aéroport international Lester B. Pearson (Mississauga).

De la frontière Québec-Ontario (105010) en provenance de l'Aéroport international Lester B. Pearson (Mississauga), pour un service unidirectionnel de transport extraprovincial, à destination de l'Aéroport international Montréal-Trudeau (198011) ou de l'Aéroport international Jean-Lesage (198012).

CLIENTÈLE :
Groupes de personnes exclusivement.

HORAIRE ET FRÉQUENCE :
Sur demande.

CONDITION(S) ET RESTRICTION(S) :

1. Pour un même voyage, le point de départ doit nécessairement être l'Aéroport international Montréal-Trudeau ou l'Aéroport international Jean-Lesage et la destination finale, l'Aéroport international Lester B. Pearson (Mississauga) et vice versa.
2. Ce service doit être fourni uniquement aux groupes de personnes arrivant directement au point de départ du voyage nolisé.
3. La titulaire renonçant aux droits prévus à l'article 43 du Règlement sur le transport par autobus, n'est pas autorisée à effectuer un voyage nolisé à partir d'un endroit situé dans la Zone Montréal autre que l'Aéroport international Montréal-Trudeau

ou à partir d'un endroit situé dans la Zone Québec autre que l'Aéroport international Jean-Lesage.

REMPLACE LE PERMIS : 0-M-001334-004A

=====

PERMIS DE TRANSPORT PAR AUTOBUS
TRANSPORT NOLISÉ

NUMÉRO DE PERMIS : 0-M-001334-004A

DOCUMENT ÉMIS LE : 2007-04-11

NOM :
AUTOCARS JORDEZ INC.4365, boul. Industriel
Sherbrooke, Québec
J1L 3C2

NATURE DU PERMIS : Régulier

DATE DE DÉBUT : 2007-02-27

DÉCISION NUMÉRO : MPVC07-00026
DÉCISION EN VIGUEUR LE : 2007-02-27

DESCRIPTION VÉHICULE(S) :

Catégorie 1: un autobus construit pour le transport en commun sur de longs parcours et muni des équipements suivants: un compartiment à bagages, un porte-bagages intérieur, des sièges à dossier inclinable, un système de climatisation et un cabinet de toilette

TERRITOIRE(S) AUTORISÉ(S) :

De l'Aéroport de Montréal - Mirabel (198010) ou l'Aéroport de Montréal - Trudeau (198011) ou l'Aéroport Jean-Lesage - Québec (198012), pour un service unidirectionnel de transport extraprovincial par autobus seulement, jusqu'à la frontière Québec/Ontario (105010), à destination de l'Aéroport international Lester B. Pearson (Mississauga), ou vice versa.

PARCOURS :

Ne s'applique pas.

HORAIRE ET FRÉQUENCE :

Sur demande.

CLIENTÈLE :

Groupes de personnes exclusivement.

CONDITION(S) ET RESTRICTION(S) :

1. Pour un même voyage, le point de départ doit nécessairement être l'Aéroport de Montréal - Mirabel ou l'Aéroport de Montréal - Trudeau ou l'Aéroport Jean-Lesage - Québec et la destination finale, via la frontière Québec/Ontario, l'Aéroport international Lester B. Pearson à Mississauga, ou vice versa.

PERMIS DE TRANSPORT PAR AUTOBUS
TRANSPORT NOLISÉ

NUMÉRO DE PERMIS : 0-M-001334-004A

DOCUMENT ÉMIS LE : 2007-04-11

2. Ce service doit être fourni uniquement aux groupes de personnes arrivant directement au point de départ du voyage nolisé.
3. La détentrice renonçant aux droits prévus aux articles 43 et 61 du Règlement sur le transport par autobus, n'est pas autorisée à effectuer un voyage nolisé à partir d'un endroit sis dans l'ancienne Communauté urbaine de Montréal autre que l'Aéroport de Montréal - Trudeau ou à partir d'un endroit sis dans l'ancienne Communauté urbaine de Québec autre que l'Aéroport Jean-Lesage - Québec.

~~2007-12-06~~

PERMIS DE TRANSPORT PAR AUTOBUS
TRANSPORT NOLISÉ

NUMÉRO DE PERMIS : 0-M-001334-006A

DOCUMENT ÉMIS LE : 2007-04-11

NOM :

AUTOCARS JORDEZ INC.

4365, boul. Industriel
Sherbrooke, Québec
J1L 3C2

NATURE DU PERMIS : Régulier

DATE DE DÉBUT : 2007-02-27

DÉCISION NUMÉRO : MPVC07-00026

DÉCISION EN VIGUEUR LE : 2007-02-27

LA DATE INITIALE DU PERMIS AUTORISANT CE SERVICE EST LE : 1974-06-07

DESCRIPTION VÉHICULE(S) :

Catégorie 1: un autobus construit pour le transport en commun sur de longs parcours et muni des équipements suivants: un compartiment à bagages, un porte-bagages intérieur, des sièges à dossier inclinable, un système de climatisation et un cabinet de toilette
Catégorie 2: un autobus construit pour le transport en commun sur de longs parcours auquel il manque au moins un des équipements énumérés à la catégorie 1 prévue par le Règlement sur le transport par autobus
Catégorie 3: un autobus construit pour le transport urbain
Catégorie 4: un autobus construit sur un châssis de camion dont le moteur fait saillie au-delà de l'habitacle et muni des équipements suivants: des sièges à dossier inclinable, un système de climatisation et un cabinet de toilette
Catégorie 5: un autobus construit sur un châssis de camion dont le moteur fait saillie au-delà de l'habitacle auquel il manque au moins un des équipements énumérés à la catégorie 4 prévue par le Règlement sur le transport par autobus
Catégorie 6: un minibus ou un autobus de dimension réduite construit pour le transport de 8 à 15 personnes. Cependant, la capacité minimale est de 10 personnes lorsque le minibus utilisé a été construit après le 26 janvier 1995

TERRITOIRE(S) AUTORISÉ(S) :

Frontenac (30025)
Saint-Sébastien (30085)
Sainte-Cécile-de-Whitton (30050)
Saint-Gédéon-de-Beauce (29013)
Courcelles (30090)
Saint-Romain (30100)
Stornoway (30105)
Nantes (30045)
Lambton (30095)
Lac-Drolet (30080)
Lac-Mégantic (30030)
Audet (30055)
Saint-Ludger (30072)

PERMIS DE TRANSPORT PAR AUTOBUS
TRANSPORT NOLISÉ

NUMÉRO DE PERMIS : 0-M-001334-006A

DOCUMENT ÉMIS LE : 2007-04-11

HORAIRE ET FRÉQUENCE:
Sur demande

CLIENTÈLE:
Groupe de personnes exclusivement

~~2007-12-06~~

PERMIS DE TRANSPORT PAR AUTOBUS
TRANSPORT NOLISÉ

NUMÉRO DE PERMIS : 0-M-001334-009A

DOCUMENT ÉMIS LE : 2007-04-11

NOM :
AUTOCARS JORDEZ INC.

4365, boul. Industriel
Sherbrooke, Québec
J1L 3C2

NEQ : 1143912146

NATURE DU PERMIS : Régulier

DATE DE DÉBUT : 2007-02-27

DÉCISION NUMÉRO : MPVC07-00026
DÉCISION EN VIGUEUR LE : 2007-02-27

LA DATE INITIALE DU PERMIS AUTORISANT CE SERVICE EST LE : 1980-02-14

DESCRIPTION VÉHICULE(S) :

Catégorie 1: un autobus construit pour le transport en commun sur de longs parcours et muni des équipements suivants: un compartiment à bagages, un porte-bagages intérieur, des sièges à dossier inclinable, un système de climatisation et un cabinet de toilette
Catégorie 2: un autobus construit pour le transport en commun sur de longs parcours auquel il manque au moins un des équipements énumérés à la catégorie 1 prévue par le Règlement sur le transport par autobus
Catégorie 3: un autobus construit pour le transport urbain
Catégorie 4: un autobus construit sur un châssis de camion dont le moteur fait saillie au-delà de l'habitacle et muni des équipements suivants: des sièges à dossier inclinable, un système de climatisation et un cabinet de toilette
Catégorie 5: un autobus construit sur un châssis de camion dont le moteur fait saillie au-delà de l'habitacle auquel il manque au moins un des équipements énumérés à la catégorie 4 prévue par le Règlement sur le transport par autobus
Catégorie 6: un minibus ou un autobus de dimension réduite construit pour le transport de 8 à 15 personnes. Cependant, la capacité minimale est de 10 personnes lorsque le minibus utilisé a été construit après le 26 janvier 1995

TERRITOIRE(S) AUTORISÉ(S) :

Dosquet (033040)
Saint-Gilles (033035)
Zone 7 (121007) (On réfère à la zone telle que décrite dans le Règlement sur le transport par autobus.)
Val-Joli (042095)
Windsor (042088)
Waterloo (047025)
Warwick (039077)
Ulverton (042078)
Eastman (045093)
Stukely-Sud (045105)

PERMIS DE TRANSPORT PAR AUTOBUS
TRANSPORT NOLISÉ

NUMÉRO DE PERMIS : 0-M-001334-009A

DOCUMENT ÉMIS LE : 2007-04-11

Victoriaville (039062)
Marieville (055048)
Saint-Paul-d'Abbotsford (055015)
Drummondville (049058) (La partie de cette municipalité comprenant le territoire de l'ancienne municipalité de Saint-Nicéphore, en référence aux limites municipales du 6 juillet 2004.)
Rougemont (055037)
Lévis (025213) (La partie de cette municipalité comprenant le territoire de l'ancienne municipalité de Saint-Étienne-de-Lauzon, en référence aux limites municipales du 31 décembre 2001.)
Saint-Étienne-de-Bolton (045100)
Saint-Christophe-d'Arthabaska (039060)
Saint-Césaire (055023)
Saint-Alphonse (047010)
Saint-Agapit (033045)
Shefford (047035)
Richmond (042098)
Richelieu (055057)
Princeville (032033)
Plessisville (032045)
Plessisville (032040)
Magog (045072)
Notre-Dame-de-Lourdes (032080)
Lyster (032065)
L'Avenir (049025)
Kingsey Falls (039097)
Granby (047017)
Sherbrooke (043027) (La partie de cette municipalité comprenant le territoire des anciennes municipalités de Deauville et Bromptonville, en référence aux limites municipales du 31 décembre 2001.)
Danville (040047)
Cleveland (042110)
Chambly (057005)
Carignan (057010)
Bromont (047005)
Austin (045085)
Laurierville (032072)
Melbourne (042075)

HORAIRE ET FRÉQUENCE :
Sur demande.

CLIENTÈLE :
Groupes de personnes.

2007-12-06

PERMIS DE TRANSPORT PAR AUTOBUS
TRANSPORT NOLISÉ

NUMÉRO DE PERMIS : 0-M-001334-010A

DOCUMENT ÉMIS LE : 2007-04-11

NOM :
AUTOCARS JORDEZ INC.

4365, boul. Industriel
Sherbrooke, Québec
J1L 3C2

NATURE DU PERMIS : Régulier

DATE DE DÉBUT : 2007-02-27

DÉCISION NUMÉRO : MPVC07-00026
DÉCISION EN VIGUEUR LE : 2007-02-27

LA DATE INITIALE DU PERMIS AUTORISANT CE SERVICE EST LE : 1966-12-07

DESCRIPTION VÉHICULE(S) :

Catégorie 1: un autobus construit pour le transport en commun sur de longs parcours et muni des équipements suivants: un compartiment à bagages, un porte-bagages intérieur, des sièges à dossier inclinable, un système de climatisation et un cabinet de toilette
Catégorie 2: un autobus construit pour le transport en commun sur de longs parcours auquel il manque au moins un des équipements énumérés à la catégorie 1 prévue par le Règlement sur le transport par autobus
Catégorie 3: un autobus construit pour le transport urbain
Catégorie 4: un autobus construit sur un châssis de camion dont le moteur fait saillie au-delà de l'habitacle et muni des équipements suivants: des sièges à dossier inclinable, un système de climatisation et un cabinet de toilette
Catégorie 5: un autobus construit sur un châssis de camion dont le moteur fait saillie au-delà de l'habitacle auquel il manque au moins un des équipements énumérés à la catégorie 4 prévue par le Règlement sur le transport par autobus
Catégorie 6: un minibus ou un autobus de dimension réduite construit pour le transport de 8 à 15 personnes. Cependant, la capacité minimale est de 10 personnes lorsque le minibus utilisé a été construit après le 26 janvier 1995

TERRITOIRE(S) AUTORISÉ(S) :

Lingwick (41085)
Dudswell (441117)
Beaulac-Garthby (31008)
Weedon (41098)

HORAIRE ET FRÉQUENCE:
Sur demande.

CLIENTÈLE:
Groupes de personnes exclusivement.

PERMIS DE TRANSPORT PAR AUTOBUS
TRANSPORT NOLISÉ

NUMÉRO DE PERMIS : 0-M-001334-010A

DOCUMENT ÉMIS LE : 2007-04-11

CONDITIONS ET RESTRICTIONS :

Pour les municipalités de destination, le titulaire est limité à un rayon de 24,13 km desdites municipalités, à l'exclusion de la ville de Sherbrooke, en référence aux limites municipales du 31 décembre 2001.

2007-12-06

PERMIS DE TRANSPORT PAR AUTOBUS
TRANSPORT NOLISÉ

NUMÉRO DE PERMIS : 0-M-001334-011A

DOCUMENT ÉMIS LE : 2007-04-11

NOM :
AUTOCARS JORDEZ INC.4365, boul. Industriel
Sherbrooke, Québec
J1L 3C2

NEQ : 1143912146

NATURE DU PERMIS : Régulier

DATE DE DÉBUT : 2007-02-27

DÉCISION NUMÉRO : MPVC07-00026
DÉCISION EN VIGUEUR LE : 2007-02-27

LA DATE INITIALE DU PERMIS AUTORISANT CE SERVICE EST LE : 1980-03-03

DESCRIPTION VÉHICULE(S) :

Catégorie 1: un autobus construit pour le transport en commun sur de longs parcours et muni des équipements suivants: un compartiment à bagages, un porte-bagages intérieur, des sièges à dossier inclinable, un système de climatisation et un cabinet de toilette
Catégorie 2: un autobus construit pour le transport en commun sur de longs parcours auquel il manque au moins un des équipements énumérés à la catégorie 1 prévue par le Règlement sur le transport par autobus
Catégorie 3: un autobus construit pour le transport urbain
Catégorie 4: un autobus construit sur un châssis de camion dont le moteur fait saillie au-delà de l'habitacle et muni des équipements suivants: des sièges à dossier inclinable, un système de climatisation et un cabinet de toilette
Catégorie 5: un autobus construit sur un châssis de camion dont le moteur fait saillie au-delà de l'habitacle auquel il manque au moins un des équipements énumérés à la catégorie 4 prévue par le Règlement sur le transport par autobus
Catégorie 6: un minibus ou un autobus de dimension réduite construit pour le transport de 8 à 15 personnes. Cependant, la capacité minimale est de 10 personnes lorsque le minibus utilisé a été construit après le 26 janvier 1995

TERRITOIRE(S) AUTORISÉ(S) :

Westbury (041065)
Waterville (044080)
Valcourt (042060)
Valcourt (042055)
Saint-Benoît-du-Lac (045080)
Sainte-Anne-de-la-Rochelle (042050)
Stanstead-Est (044050)
Sherbrooke (043027) (La partie de cette municipalité comprenant le territoire de l'ancienne municipalité de Saint-Élie-d'Orford, en référence aux limites municipales du 31 décembre 2001.)
Saint-Denis-de-Brompton (042025)

PERMIS DE TRANSPORT PAR AUTOBUS
TRANSPORT NOLISÉ

NUMÉRO DE PERMIS : 0-M-001334-011A

DOCUMENT ÉMIS LE : 2007-04-11

Saint-Augustin-de-Woburn (030005)
Saint-Honoré-de-Shenley (029038) (La partie de cette municipalité comprenant le territoire de l'ancienne municipalité de Shenley, en référence aux limites municipales du 18 avril 2000.)
Orford (045115)
North Hatley (045050)
Notre-Dame-des-Bois (030010)
Lawrenceville (042045)
Lac-Mégantic (030030)
La Patrie (041027)
Hatley (045043)
Hatley (045055)
Frontenac (030025)
East Angus (041060)
Cookshire-Eaton (041038) (La partie de cette municipalité comprenant le territoire des anciennes municipalités de Cookshire et Eaton, en référence aux limites municipales du 23 juillet 2002).
Compton (044071)
Coaticook (044037)
Chartierville (041020)
Racine (042032) (La partie de cette municipalité comprenant le territoire de l'ancienne municipalité de Racine, en référence aux limites municipales du 14 février 1995).
Bonsecours (042040)
Bolton-Est (045095)
Ayer's Cliff (045035)
Ascot Corner (041055)
Asbestos (040043)
Saint-Isidore-de-Clifton (041012)

HORAIRE ET FRÉQUENCE :

Sur demande.

CLIENTÈLE :

Groupes de personnes exclusivement.

2007-12-06